

## OFFRE D'EMPLOI

# RESPONSABLE DU SERVICE VOIRIE (H/F)

**Date de publication : 05/02/2019**

**Lieu de travail : Ville-la-Grand**

**Filière : Technique**

**Date limite des candidatures : 31/03/2019**

**Type de contrat : Poste Vacant**

**Statut : Contractuel / Titulaire**

**Catégorie statutaire : Catégorie A (Ingénieur)**

**Rémunération : selon profil**

Sous la direction des services techniques vous serez en charge de la mise en place du plan pluriannuel d'investissement sur les voiries d'intérêt communautaire, de la gestion et du suivi des contrats d'entretien et de maintenance de ces voiries et du service entretien mutualisée pour 6 communes de l'Agglo.

### **Annemasse Agglo en un clin d'œil :**

Le territoire d'Annemasse Agglo c'est 12 communes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand. Située en Haute-Savoie, l'agglo fait partie du bassin de vie du Grand Genève.

Avec ses 90 045 habitants, Annemasse Agglo s'étend sur un territoire de 73,69 km<sup>2</sup>, entouré du massif des Voirons et de celui du Salève, avec au cœur de ses préoccupations les thématiques suivantes :



### **Vos missions :**

En liaison avec les agents communautaires :

- Elaboration et suivi des budgets dans les différents domaines d'intervention,
- Participation à des réunions de travail sur le développement de l'intérêt communautaire en matière de voirie,
- Montage, suivi et gestion des marchés de travaux et de prestation de service pour la maintenance et l'entretien de la voirie et de ses équipements,
- Montage, suivi et gestion des marchés d'acquisition de matériel et d'engins de chantier,
- Suivi des conventions d'entretien passé avec les communes pour l'entretien des voiries (TRAM, BHNS, ZAE, voies vertes et autres voiries communautaires),
- Contrôle de l'exécution des travaux réalisés sous maîtrise d'œuvre externe ou en direct avec les entreprises,
- Coordination et animation des équipes d'exécution,
- Programmation des travaux d'entretien et d'investissement,
- Contrôle de l'exécution des travaux réalisés en régie,
- Vérification des emplois du temps hebdomadaire établis par les responsables de services,
- Vérification que la réglementation en matière de sécurité & prévention soit mise en place et appliquée,
- Assurer le relationnel avec la personne chargée de la gestion des dossiers de personnel, des plannings de présence, de congés et des astreintes,

- Réception, classification et gestion des demandes d'interventions (permissions de voirie, arrêtés municipaux, DICT, demandes diverses d'élagage, nids de poule...),

En liaison avec les communes membres du service mutualisé :

- Planification des interventions auprès des collectivités (élus + fonctionnaires) et information concernant le suivi des interventions,
- Assurer la coordination technique du groupement des commandes pour les opérations d'entretien de la voirie ou de petits investissements,
- Conseil et aide à la mise en œuvre de projets auprès des collectivités demandeuses,

En liaison avec les usagers :

- Réception, classification, vérification des doléances émises par les administrés (téléphoniques ou écrites) et communication de la suite donnée,
- Relation avec les services communaux ou de l'Agglo chargés d'établir les déclarations et le suivi des contentieux,

En liaison avec les prestataires de services :

- Vérification du travail exécuté et communications régulières avec les différents prestataires de services,

En liaison avec les élus :

- Participer à la commission « Voirie Entretien Mutualisé », établissement des comptes rendus & application des décisions,
- Elaboration, présentation et suivi des dossiers d'investissement (matériel),
- Information sur les règles législatives et réglementaires à respecter,

En liaison avec les fournisseurs :

- Détermination du besoin et consultation pour toutes commandes annuelles supérieures à 4 000 €,

En liaison avec les usagers :

- Préparation d'articles sur le service Voirie Entretien Mutualisé destinés à la publication dans le bulletin de l'Agglo ou dans les bulletins communaux,

### **Nous recherchons :**

- Bonnes connaissances en travaux de voiries et réglementation de voirie
- Connaissance du cadre réglementaire et du fonctionnement des collectivités locales, et notamment des instances et processus de décision au sein d'une collectivité
- Connaissances en Marchés publics
- Grandes habitudes du terrain (expérience confirmée souhaitée)
- Aptitudes à concilier les demandes des élus, les attentes des usagers, des communes et les moyens mis en œuvre pour assurer ces missions.
- Permis B obligatoire

### **Les petits plus :**

Prime de fin d'année (proratisée), Tickets restaurants, remboursement trajet domicile-travail (abonnement train et bus uniquement), Participation d'Annemasse Agglo à la protection sociale complémentaire des agents, comité d'entreprise : le CNAS.

### **Organisation de travail :**

Travail sur 5 jours en moyenne, 39H avec 32 jours de congés annuels et 14 jours de RTT  
Possibilité d'astreinte bâtiment

Merci d'adresser votre candidature  
**(CV accompagné OBLIGATOIREMENT d'une lettre de motivation,  
des trois dernières évaluations d'entretien et les diplômes)**  
à Monsieur le Président d'Annemasse Agglo, en précisant l'intitulé exact du poste, par mail  
à [recrutement@annemasse-agglo.fr](mailto:recrutement@annemasse-agglo.fr)